



Ma fille veut quitter son compagnon et garder son bebe

Par **laurentt**, le **06/07/2012** à **10:28**

Bonjour,

Ma fille habite en irlande avec un Hongrois.ils ne sont pas maries
Depuis la naissance de leur petit garçon, il lui fait vivre l'enfer.

Nous lui avons conseillé de quitter l'irlande et son ami et de venir habiter en france.

ell hésite à partir car elle pense qu'ell sera en faute.

Elle a peur d'être obligée de retourner vivre en irlande si son compagnon obtient la garde du bebe, c'est ce qu'on lui a dit en irlande, et aussi que le père obtiendrait les droits de garde à 50/50. je pense qu'elle a été très mal informée.

Quels sont ses droits si elle revient en france. Son bébé est français puisque sa mère est française, mais il est né en irlande.

merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **06/07/2012** à **10:57**

bjr,

si le compagnon de votre fille a reconnu son enfant, il a les mêmes droits et obligations que la mère.

donc effectivement votre fille devrait prendre contact avec un avocat irlandais pour savoir ce qu'elle peut faire, elle ne peut pas à mon avis enlevé cet enfant à son père qui a l'autorité parentale.
la nationalité française de l'enfant n'interdit pas au droit de la famille irlandais de s'appliquer.
cdt